Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2026_14-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 03 novembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO (arrivée à 20h07), M. ALIM, Mme FINAS, M. PIANTINO, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
Mme ECKERN à Mme GUILLEMOT
Mme HERVIAULT à Mme RENAULT-WASSE
M. LEBRETON à M. LE TURNIER
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
Mme LE HENANFF à M. BRIMER

ABSENTE : Mme CORMENIER

Mme Rozenn FINAS, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **28 octobre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
03-11-2026-14

Rapporteur : M. Brouard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°07-04-2026-3 du Conseil Municipal du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

- **Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés :**

Référence cadastrale	Adresse	Date de renonciation
AI 391	40 avenue du Maréchal Leclerc	05/10/2026
AK 173	10 allée du Hameau de la Chesnaye	05/10/2026
AL 383	5 avenue des Fontenelles	05/10/2026

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2026_14-DE

- **Décisions de la Maire:**

→ 01/10/2026 : Avenant n°2 au marché relatif à l'impression du magazine municipal Mordelles Mag et de supports de communication :
Un avenant au marché relatif à l'impression du magazine municipal Mordelles Mag et de supports de communication est conclu avec la société Chat Noir Impressions 1 rue de la Jaunais de Mivoie 35136 Saint Jacques de la Lande pour compléter le bordereau de prix afin d'y intégrer de nouveaux prix (plans, brochures, cartes postales …).

→ 08/10/2026 : Location et maintenance d'un panneau d'affichage lumineux et d'une borne interactive d'information :
Un marché est conclu avec la société LUMIPLAN 1 impasse Augustin Fresnel PA du Moulin Neuf 44815 Saint Herblain Cedex pour l'installation, la location et la maintenance d'un panneau d'affichage lumineux et d'une borne interactive d'information.
Le contrat est conclu aux conditions suivantes :
Panneau lumineux comprenant un kit photovoltaïque :

- Location et maintenance durant les 5 premières années : 3 031,00 € HT par an
- Location et maintenance années 6 et 7 (si reconduction) : 2 391,00 € HT par an

Borne interactive d'information

- Location et maintenance durant les 5 premières années : 2 412 ,00 € HT par an
- Location et maintenance années 6 et 7 (si reconduction) : 1 993,00 € HT par an

Soit un total de 27 215,00 € HT sur la durée du contrat de 5 ans.
Sont compris dans ces montants : le transport, l'installation, les raccordements des matériels, la remise en l'état des sols, les tests et mise en service, le logiciel et la formation, la maintenance des pièces et main d'œuvre sur site illimitée ainsi que la dépose et l'évacuation du panneau en fin de marché.
Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la mise en service du panneau lumineux. Il pourra être reconduit deux fois pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal :
- Prend acte de ces décisions.

La Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD **Rozenn FINAS**